

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING, S.A

Siège Social : GP1 KM 12, Ezzahra

Capital Social : 180 003 600 Dinars

Identifiant Unique : 1058891R

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 26/04/2023, les actionnaires de la Société **POULINA GROUP HOLDING, S.A** sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aura lieu le mercredi 14/06/2023 à 10H30 au siège social de la Société sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING au 31/12/2022.
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société POULINA GROUP HOLDING au titre de l'exercice 2022.
- 3) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société POULINA GROUP HOLDING, au 31/12/2022.
- 4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2022.
- 5) Examen des états financiers consolidés du groupe POULINA au 31/12/2022.
- 6) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe POULINA (et du reporting ESG), au titre de l'exercice 2022.
- 7) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe POULINA, au 31/12/2022.
- 8) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, du groupe POULINA, relatifs à l'exercice 2022.
- 9) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 10) Affectation du résultat de la société PGH au titre de l'exercice 2022 et distribution des dividendes.
- 11) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2022.
- 12) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2022.
- 13) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 14) Franchissement de seuil.
- 15) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- 16) Désignation de deux Administrateurs indépendants et d'un nouveau représentant des actionnaires minoritaires.
- 17) Information de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

- 18) Désignation de commissaires aux comptes.
- 19) Autorisation pour le rachat et la revente des actions propres à la société.
- 20) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.